

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE D'ETUDE DU CONTRAT DE RIVIERE DES USSES

Séance du mercredi 18 mai 2011

Délibération n°2011-05-01

Nombre de délégués :	L'an deux mille onze
En exercice : 22	Le dix-huit mai à dix-neuf heures
Délégués présents : 11	Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de Frangy, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VIDAL , Vice-président du SMECRU.
Suppléants : 0	
Pouvoirs : 1	
Titulaires excusés : 5	
Titulaires absents : 6	
Votes exprimés : 12	Date de convocation et d'affichage : 11 mai 2011

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Gilles PILLOUX, Madame Isabelle GRANDMOTTET, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur Christian BOVET, Monsieur Xavier BRAND, Monsieur Alain HEYRAUD, Monsieur Bernard JOUVENOZ, Monsieur Pierre MERMIER, Monsieur Gilles PECCI, Monsieur Christian RIBIOLLET.

Délégués suppléants :

DELEGUES EXCUSES : Délégués titulaires Monsieur Alain POYRAULT, Monsieur Christian BUNZ, Madame Christine VIONNET, Monsieur Bruno PENASA (pouvoir à Monsieur Jean-Louis VIDAL), Monsieur Paul RANNARD. **Délégués suppléants** Monsieur Guy DEMOLIS, Monsieur Etienne BONAZ, Madame Marie-Claude FOURNET.

DELEGUES ABSENTS : Monsieur Alain CHAMOSSET, Monsieur Mickaël GOUTAZ, Monsieur Yves GUILLOTTE, Madame Malika MORPAIN, Monsieur FAVRE Aimé, Monsieur Louis REY.

OBJET : AUTORISATION AU PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE NATURA 2000

VU le nouveau code des marchés publics,

CONSIDERANT que le mode de passation est une procédure adaptée,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 12/04/2011 avec mise en ligne sur le site internet du SMECRU www.rivieres-usses.com et sur la plateforme de dématérialisation <http://www.marches-publics.info>, puis parution web sur le BOAMP le 12/04/2011 (Id : 11 85961),

CONSIDERANT que 3 plis ont été réceptionnés dans les temps,

CONSIDERANT la proposition de la CAO réunie le 18 mai 2011, ainsi que l'avis du Président,

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical**, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à notifier et signer le marché public suivant :

MARCHE	PRESTATAIRE RETENU	MONTANT DE BASE €
Elaboration du document d'objectifs Natura 2000 Site « les UsseS » FR-8201718 Référence : 2011-04-1	Groupement TESELA - AGRESTIS	33 615€ HT, soit 35 880€ TTC

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES T.T.C		RECETTES T.T.C	
Elaboration du document d'objectifs Natura 2000 Site « les UsseS » FR-8201718	35 880 €	Etat et/ou Europe	100 % 48 445 €
Concertation dans le cadre de Natura 2000	6 465 €	Collectivités locales	0 % 0 €
Mise à disposition des agents du SMECRU	6 100 €		
TOTAL DEPENSES TTC	48 445 €	TOTAL RECETTES TTC	48 445 €

J.L.V

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

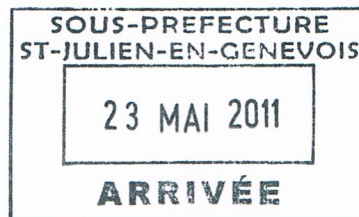
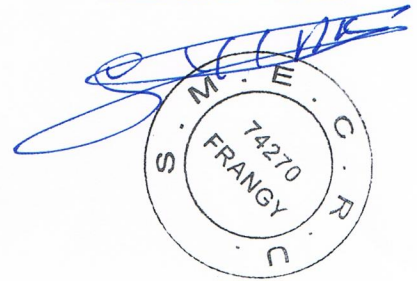
AUTORISE le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et de l'Union Européenne pour ces opérations,

DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2011.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,
Le Vice-président,
Jean-Louis VIDAL



J.L.V